

Séance ordinaire du 6 décembre 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi six décembre deux mille vingt-deux à huit heures quarante-neuf, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général, par intérim, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie (partiellement), Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-12-34

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 6 décembre 2022.

CE-2022-12-35

Aide financière à la Fondation au cœur de notre héritage

Il est résolu d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à la Fondation au cœur de notre héritage, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et au soutien de l'intégration des personnes immigrantes ukrainiennes sur le territoire de la ville.

CE-2022-12-36**Besoin de main-d'œuvre à la Direction de l'environnement**[Document d'aide à la décision GCH-2022-110](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction de l'environnement, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-110, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2022-12-37**Entente de compensation des gaz à effet de serre 2022-2026 à intervenir avec la Forêt d'arden, coopérative de solidarité, et financement afférent**[Document d'aide à la décision ENV-2022-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de compensation des gaz à effet de serre 2022-2026 à intervenir avec la Forêt d'arden, coopérative de solidarité, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2022-018, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de prévoir les dépenses relatives à cette entente, pour les années 2022 à 2026, aux budgets de fonctionnement de la Direction de l'environnement, telles qu'elles sont mentionnées à cette fiche de prise de décision.

CE-2022-12-38**Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau pour la réfection du poste de pompage SP-02**[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2022-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide relatif au programme d'infrastructures municipales qui s'appliquent à elle pour son projet du poste de pompage SP-02;
 - que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles à ce programme associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changement;
 - que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation, continus associés au projet de ce programme;
 - d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière à ce programme.
-

CE-2022-12-39**Aides financières à des organismes culturels**[Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes de la communauté les aides financières indiquées, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2022-016, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-12-40

Aide financière à des organismes sportifs

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-033, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-12-41

Avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et d'autres partenaires

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-129](#)

Il est résolu de conclure l'avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et d'autres partenaires, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-129, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-12-42

Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministre Responsable de la région de la Capitale-nationale, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec et autres partenaires, désignation d'un représentant de la Ville et confirmation relative à la contribution financière de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-139](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministre Responsable de la région de la Capitale-nationale, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec et autres partenaires, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-239, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin à titre de représentant de la Ville

et membre du comité directeur de cette entente, et de désigner le maire, Gilles Lehouillier, à titre de remplaçant.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer la contribution financière de la Ville à cette entente, selon les montants et modalités indiqués dans le tableau annexé à cette fiche de prise de décision, et ce, conditionnellement à la signature de l'entente par l'ensemble des parties.

CE-2022-12-43

Dépôt du rapport des assemblées publiques de consultation tenues par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement les 4, 18 et 25 octobre 2022

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-144](#)

Le rapport des assemblées publiques de consultation tenues par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement les 4, 18 et 25 octobre 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-12-44

Vente du lot 6 533 175 du cadastre du Québec à Gestion Éric Mercier-Lessard inc. (terrain situé sur la rue du Ferblantier, secteur Pintendre), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2022-123](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Gestion Éric Mercier-Lessard inc. du lot 6 533 175 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-123, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'offrant, d'affecter un montant de 98 567,28 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique, conditionnellement à sa vente.

CE-2022-12-45

Aide financière au 128^e groupe scout de Charny (district de l'est du Québec) inc. pour son projet de construction d'un bâtiment communautaire

[Document d'aide à la décision DEV-2022-125](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 40 000 \$ au 128^e groupe scout de Charny (district de l'est du Québec) inc. pour son projet de construction d'un bâtiment communautaire pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente entre le 128^e groupe scout de Charny (district de l'est du Québec) inc. et le Groupe scout de Saint-Étienne, le Groupe scout de St-Jean-Chrysostome, le 133^e groupe scout Chaudière-Ouest inc. et le Groupe déziel inc. pour le prêt de ce bâtiment communautaire selon des paramètres à être établis à cette fin de concert avec la

Ville.

CE-2022-12-46

Modification à la résolution CV-2020-07-12 « Aide financière à la Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches pour son projet *L'économie sociale j'achète à Lévis: inspirer la région à consommer local et social* »

[Document d'aide à la décision DEV-2022-142](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de modifier la résolution CV-2020-07-12 « Aide financière à la Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches pour son projet *L'économie sociale j'achète à Lévis: inspirer la région à consommer local et social* », par le remplacement à l'alinéa, du montant de « 45 000\$ » par le montant de « 40 210\$ ».

CE-2022-12-47

Aide financière à Wayfmobile inc., faisant affaires sous le nom de Boulangerie le croissant de lune, dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces* et désignation d'un représentant de la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2022-143](#)

Il est résolu d'accorder à Wayfmobile inc., faisant affaires sous le nom Boulangerie le croissant de lune, une aide financière de 15 000 \$ dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces* et de désigner le directeur du Développement économique et de la promotion à titre de représentant de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer au nom de la Ville l'entente écrite à intervenir avec le bénéficiaire de cette aide financière et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-12-48

Aide financière à Facteur 23 inc. dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces* et désignation d'un représentant de la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2022-144](#)

Il est résolu d'accorder à Facteur 23 inc. une aide financière de 10 000 \$ dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces* et de désigner le directeur du Développement économique et de la promotion à titre de représentant de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer au nom de la Ville l'entente écrite à intervenir avec le bénéficiaire de cette aide financière et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-12-49

Entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Société immobilière GP inc., acquisition d'une servitude d'aqueduc et d'égouts sur le lot 5 871 555 du cadastre du Québec (rue de l'Estran, secteur Ssaint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision BP-2022-019](#)

Il est résolu de conclure l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Société Immobilière GP inc., pour la réalisation de travaux municipaux de l'ensemble immobilier commercial (rue de l'Estran, secteur Saint-Nicolas), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2022-019, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception définitive des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Société immobilière GP inc. a été acceptée par la Ville, il est également résolu d'acquérir, à titre gratuit, une servitude d'aqueduc, d'égouts et de passage, sur le lot 5 871 555 du cadastre du Québec en faveur du lot 5 871 551 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Société immobilière GP inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-12-50

Modification du contrat de services professionnels en ingénierie pour le prolongement de la rue des Carrières dans le parc industriel Bernières Nord

[Document d'aide à la décision APP-2022-224](#)

Il est résolu de modifier le contrat de services professionnels en ingénierie pour le prolongement de la rue des Carrières dans le parc industriel Bernières Nord (appel d'offres 2020-55-114, lot 1), attribué par la résolution CE-2021-01-46, au montant estimé de 33 488 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-224.

CE-2022-12-51

Modification du contrat pour la disposition de matériaux excédentaires dans le parc industriel Bernières

[Document d'aide à la décision APP-2022-225](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la disposition de matériaux excédentaires dans le parc industriel Bernières (appel d'offres 2022-50-09), attribué par la résolution CE-2022-01-87, au montant estimé de 56 564 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-225.

CE-2022-12-52

Attribution du contrat pour le transport de neige et de glace saison 2022-2023 auprès de fournisseuses ou de fournisseurs possédant des camions non titulaires d'un permis de vrac

[Document d'aide à la décision APP-2022-228](#)

Il est résolu d'attribuer neuf contrats à prix unitaires pour le transport de neige et de glace saison 2022-2023 auprès de fournisseuses et de fournisseurs possédant des camions non titulaires d'un permis de vrac (appel d'offres 2022-50-115),

pour un montant maximum de 121 199,99 \$, taxes incluses, aux entreprises suivantes :

- TFR express inc.;
- 9142-0992 Québec inc., faisant affaires sous le nom de Pavage St-Henri;
- Les entreprises William Roberge inc.;
- Gestion Christian Michaud inc.;
- Transport multivrac 1998 inc.;
- Les excavations Lafontaine inc.;
- Sablière Nord Sud inc.;
- Transport Patrick Cliche inc.;
- 9300-6245 Québec inc.

CE-2022-12-53

Seconde option de renouvellement du contrat pour l'acquisition de charbon actif en poudre pour l'incinérateur

[Document d'aide à la décision APP-2022-230](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la seconde option de renouvellement du contrat 2018-50-107 pour l'acquisition de charbon actif en poudre pour l'incinérateur, attribué par la résolution CV-2019-00-53, pour une dépense totale estimée de 283 045 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'indexation, pour une durée de deux ans, le tout conformément à l'avis d'appel d'intérêt et à la soumission du fournisseur.

CE-2022-12-54

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de divers produits de filtration pour les équipements motorisés et autres pièces

[Document d'aide à la décision APP-2022-231](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de divers produits de filtration pour les équipements motorisés et autres pièces (appel d'offres 2022-50-71), à Pièces d'auto G.G.M. inc., pour une dépense estimée à 124 433,86 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-12-55

Attribution du contrat pour le renouvellement des licences *Autodesk*

[Document d'aide à la décision APP-2022-232](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour le renouvellement des licences *Autodesk* (appel d'offres 2022-50-132), à Graitec inc., pour une dépense estimée à 102 902 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-12-56

Acquisition d'une partie du lot 2 431 772 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-039](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter la promesse bilatérale de vente et de cession de servitude, pour l'acquisition d'une partie du lot 2 431 772 du cadastre du Québec ainsi que l'établissement, par destination du propriétaire, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage sur une partie du lot 2 431 772 de ce cadastre en faveur de la partie résiduelle de ce lot, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-039, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-12-57

Adoption des prévisions budgétaires 2023 et approbation du programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2022-020-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter les prévisions budgétaires 2023 de la Société de transport de Lévis, telles qu'elles sont adoptées par la résolution 2022-144 de cette société;
- d'approuver le programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est adopté par la résolution 2022-123 de cette société.

CE-2022-12-58

Dépôt du procès-verbal des réunions du comité de la sécurité publique et de la circulation du 25 mai, 15 juin, 14 juillet et 29 septembre 2022, installation de panneaux d'arrêt et Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et abrogation de la résolution CE-2022-11-99 « Dépôt du procès-verbal des réunions du comité de la sécurité publique et de la circulation du 25 mai, 15 juin, 14 juillet et 29 septembre 2022, bilan 2021 de la Direction du service de police, installation de panneaux d'arrêt et Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement »

[Document d'aide à la décision TMD-2022-021-R-1](#)

Le procès-verbal des réunions du comité de la sécurité publique et de la circulation qui ont été tenues les 25 mai, 15 juin, 14 juillet et 29 septembre 2022, est déposé, à titre d'information.

Le bilan 2021 de la Direction du service de police, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 652° sur la rue des Billots, à l'intersection de la rue de la Cordelle, en direction sud;
- 653° sur la rue de la Cordelle, à l'intersection nord de la rue des Billots, en direction ouest;
- 654° sur la rue des Écorces, aux intersections de la rue de la Cordelle, en direction nord-est et sud;

- 655° sur la rue des Grands-Jardins, à l'intersection de la rue Anticosti, en direction sud;
- 656° sur la rue Anticosti, à l'intersection de la rue des Grands-Jardins, en direction ouest;
- 657° sur la rue de Charlevoix, à l'intersection de la rue de l'Aquarelle, en direction est et ouest;
- 658° sur la rue de l'Aquarelle, à l'intersection de la rue de Charlevoix, en direction sud ;
- 659° sur la rue de l'Aquarelle, à l'intersection de la rue de Fontainebleau, en direction nord ;
- 660° sur la rue du Havre, à l'intersection de la rue de l'Aquarelle, en direction est et ouest ;
- 661° sur la rue de Fontainebleau, à l'intersection de la rue de l'Aquarelle, en direction est et ouest ;
- 662° sur la rue de Chablis, à l'intersection de la rue de Charlevoix, en direction nord.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-021-R-1. Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur le territoire de la ville.

Il enfin résolu d'abroger la résolution CE-2022-11-99 « Dépôt du procès-verbal des réunions du comité de la sécurité publique et de la circulation du 25 mai, 15 juin, 14 juillet et 29 septembre 2022, bilan 2021 de la Direction du service de police, installation de panneaux d'arrêt et Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement ».

CE-2022-12-59

Création du comité sur la gestion des matières résiduelles et désignations à ce comité

[Document d'aide à la décision ENV-2022-020-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de créer le comité sur la gestion des matières résiduelles, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision ENV-2022-020-R-1;
- de désigner les membres suivants à ce comité :
 - le membre du conseil de la Ville Serge Bonin, à titre de président;
 - le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu, à titre de vice-présidente;
 - le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers, à titre de membre;
 - le membre du conseil de la Ville Steve Dorval, à titre de membre.

CE-2022-12-60

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-040-R-1](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de

prise de décision DVC-SPO-2022-040-R-1, afin de permettre le déploiement du programme de psychomotricité pour les jeunes sportifs et sportives et pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-12-61

Modification de la résolution CE-2020-12-19 « Approbation du plan de cadastre pour l'ouverture des rues Maurice Boutin, Paul-Gilbert et Gilberte-Bélanger (secteur Charny), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Groupe Dallaire inc., acquisition des lots 6 284 190 et autres du cadastre du Québec, des servitudes requises sur les lots 6 284 097 et autres de ce cadastre, acquisition des lots 6 284 208 et autres de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, financement afférent, confirmation relative à l'utilisation de lots et engagement auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques »

[Document d'aide à la décision BP-2022-020](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2020-12-19 « Approbation du plan de cadastre pour l'ouverture des rues Maurice Boutin, Paul-Gilbert et Gilberte-Bélanger (secteur Charny), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Groupe Dallaire inc., acquisition des lots 6 284 190 et autres du cadastre du Québec, des servitudes requises sur les lots 6 284 097 et autres de ce cadastre, acquisition des lots 6 284 208 et autres de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, financement afférent, confirmation relative à l'utilisation de lots et engagement auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques » par :

- le remplacement, dans le titre et le premier paragraphe du premier alinéa, des lots « 6 284 190 » et « 6 284 196 » par les lots « 6 547 423 » et « 6 547 425 »;
- le remplacement, dans le quatrième paragraphe du deuxième alinéa, du lot « 6 284 1915 » par le lot « 6 284 195 »;
- l'insertion, à la 1^{re} puce du 1^{er} paragraphe et à la 5^e puce du 2^e paragraphe, du lot « 6 284 210 » après le lot « 6 284 209 »;
- le remplacement, à la huitième puce du deuxième paragraphe, des mots « des lots 6 284 195 et 6 284 197 » par les mots « le lot 6 284 200 »;

CE-2022-12-62

Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau pour le poste de pompage SP-01

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2022-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour son projet du poste de pompage SP-01;
- que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme d'infrastructures municipales d'eau associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changement;
- que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation, continus associés au projet à ce programme;

- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière à ce programme.

CE-2022-12-63

Acquisition par expropriation d'une partie des lots 4 064 523, 4 285 684, 4 732 075 et 6 160 970 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques :

- une partie du lot 4 064 523 du cadastre du Québec d'une superficie de 164,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 227 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022—041;
- une partie du lot 4 285 684 de ce cadastre d'une superficie de 110,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 226 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 4 732 075 de ce cadastre d'une superficie de 4,6 mètres carrés, telle qu'elle est montrée comme étant la parcelle 1 sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 225 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 4 732 075 de ce cadastre d'une superficie de 91,3 mètres carrés, telle qu'elle est montrée comme étant la parcelle 2 sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 225 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision;
- et une partie du lot 6 160 970 de ce cadastre d'une superficie de 3,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 220 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision;

et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de ces immeubles et à signer tout document à cet effet.

CE-2022-12-64

Acquisition par expropriation d'une partie du lot 5 566 952 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-043](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits

souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques, une partie du lot 5 566 952 du cadastre du Québec d'une superficie de 1,4 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 221 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-043, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de ces immeubles et à signer tout document à cet effet.

CE-2022-12-65

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 25.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
